

ARRÊTÉ 09-1P

Établi en vertu de la LOI SUR L'URBANISME

Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale de Beaubassin-est

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 77.2 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil de la Communauté rurale de Beaubassin-est, dûment réuni, adopte ce qui suit :

L'arrêté 09-1 intitulé «Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale de Beaubassin-est» est modifié en:

- Rezonant la propriété portant le NID 70358122 situé au 1656, route 133 à Grand-Barachois de la zone RR (Résidentiel rurale) à la zone CG (Commerce général) afin de refléter l'usage réel du terrain qui est un ancien magasin général.

PREMIÈRE LECTURE PAR TITRE: Le 19 mars 2013
Date

DEUXIÈME LECTURE EN INTÉGRALITÉ : Le 18 mars 2013
Date

TROISIÈME LECTURE ET ADOPTION: Le 18 mars 2013
Date

Mme Maryse LeBLANC, mairesse

Mme Christine LeBLANC, greffière